

30 août 2019

(19-5589)

Page: 1/9

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE

Addendum

La communication ci-après, datée du 16 août 2019, est distribuée à la demande de la délégation de la République kirghize pour l'information des Membres.

Comme suite à la notification datée du 14 septembre 2018 (G/TFA/N/KGZ/2), la République kirghize présente les notifications suivantes:

- 1) transfert de catégorie; 2) transfert de catégorie avec prorogation de la date de mise en œuvre définitive; 3) date de mise en œuvre définitive des dispositions relevant des catégories B et C; et 4) notification des engagements additionnels de la catégorie A.
1. La République kirghize notifie par la présente que les dispositions suivantes ont été transférées d'une catégorie à une autre.

Disposition	Intitulé/description	Précédemment notifiée comme relevant de la catégorie	Transférée dans la catégorie
Article 1:1	Publication	C	B
Article 7:2	Paiement par voie électronique	C	B
Article 7:8	Envois accélérés	B	C
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	C	B
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	C	B

2. La République kirghize souhaite notifier que, conformément aux articles 17 et 19 de l'Accord sur la facilitation des échanges, l'article 12:11 (Utilisation ou divulgation non autorisée) doit être transféré de la catégorie B à la catégorie C et sa date de mise en œuvre définitive doit être prorogée. Étant donné que cette année touche à sa fin et qu'il faut davantage de temps pour rechercher des donateurs qui soutiennent la mise en œuvre d'activités régionales, notamment la participation à des événements régionaux, et qui proposent des activités pertinentes de renforcement des capacités, la République kirghize doit proroger la mise en œuvre de l'article 12:11 jusqu'en 2022 (voir le tableau ci-dessous).

Disposition	Intitulé/ description	Catégorie précédente	Nouvelle catégorie	Date de mise en œuvre définitive précédemment notifiée	Nouvelle date de mise en œuvre définitive demandée	Assistance technique et soutien pour le renforcement des capacités (AT/RC) qui seront nécessaires
Article 12:11	Utilisation ou divulgation non autorisée	B	C	31 décembre 2020	31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la mise en œuvre d'activités régionales, notamment la participation à des événements régionaux • Établissement de l'ordre du jour • Formations et autres activités visant à renforcer les capacités des exportateurs et des importateurs aux niveaux national et régional.

3. La République kirghize notifie ses dates définitives pour la mise en œuvre de ses engagements additionnels de la catégorie B, ainsi que de ses engagements de la catégorie C, conformément à l'article 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/description	Date de mise en œuvre définitive
Article 1:1	Publication	31 décembre 2020
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	31 décembre 2022
Article 1:3	Points d'information	31 décembre 2020
Article 3	Décisions anticipées	31 décembre 2021
Article 5:3	Procédures d'essai	31 décembre 2023
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	31 décembre 2020
Article 7:1	Traitement avant arrivée	31 décembre 2020
Article 7:2	Paiement par voie électronique	31 décembre 2020
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	31 décembre 2020
Article 7:4	Gestion des risques	31 décembre 2023
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	31 décembre 2023
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	31 décembre 2021
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	31 décembre 2021
Article 7:8	Envois accélérés	31 décembre 2020
Article 7:9	Marchandises périssables	31 décembre 2020
Article 8:1	Coopération entre les organismes présents aux frontières	31 décembre 2023
Article 8:2		31 décembre 2022
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	31 décembre 2022
Article 10:2	Acceptation de copies	31 décembre 2022
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	31 décembre 2022
Article 10:4	Guichet unique	31 décembre 2022
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	31 décembre 2023
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	31 décembre 2023
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	31 décembre 2021
Article 11:5 à 11:14	Liberté de transit	31 décembre 2020
Article 11:16 et 11:17		31 décembre 2020
Article 12:2	Échange de renseignements	31 décembre 2023
Article 12:3	Vérification	31 décembre 2023
Article 12:4	Demande	31 décembre 2020
Article 12:5	Protection et confidentialité	31 décembre 2020
Article 12:6	Fourniture de renseignements	31 décembre 2020
Article 12:7	Report de la réponse ou refus de répondre à une demande	31 décembre 2020
Article 12:12	Accords bilatéraux et régionaux	31 décembre 2022

4. La République kirghize a l'honneur de notifier que les articles 2:1 (Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur), 2:2 (Consultations), 5:1 (Notification de contrôles ou d'inspections renforcés) et 6:2 (Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation) sont désormais désignés comme relevant de la catégorie A.

Pour plus de commodité, la liste complète des engagements des différentes catégories de la République kirghize figure dans le tableau ci-joint.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1:1	Publication	B	31 décembre 2020	31 décembre 2020	-
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	C	31 décembre 2022	31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de normes et de prescriptions relatives à la publication de renseignements Conception d'un portail en ligne sur le commerce
Article 1:3	Points d'information	C	31 décembre 2020	31 décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique et soutien en matière de TIC Élaboration d'une réglementation et de procédures normalisées
Article 1:4	Notification	A	-	-	-
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A	-	-	-
Article 2:2	Consultations	A	-	-	-
Article 3 Décisions anticipées					
		C	31 décembre 2021	31 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> Examen de la législation existante, y compris dans le contexte du Code des douanes de l'Union économique eurasiatique Réalisation de campagnes de sensibilisation Formation du personnel
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
		A	-	-	-
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A	-	-	-
Article 5:2	Rétention	A	-	-	-
Article 5:3	Procédures d'essai	C	31 décembre 2023	31 décembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> Examen de la législation existante Étude des meilleures pratiques Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un laboratoire des douanes

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	C	31 décembre 2020	31 décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> Examen de la législation existante
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:3	Disciplines concernant les pénalités	A	-	-	-
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7:1	Traitement avant arrivée	C	31 décembre 2020	31 décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> Analyse juridique et institutionnelle des renseignements communiqués avant l'arrivée et de la déclaration préalable Mise en œuvre d'un module/d'une interface technique sur les procédures concernant les renseignements communiqués avant l'arrivée et la déclaration préalable Formation du personnel Réalisation de campagnes de sensibilisation
Article 7:2	Paiement par voie électronique	B	31 décembre 2020	31 décembre 2020	-
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	C	31 décembre 2020	31 décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des pratiques internationales Élaboration d'un cadre réglementaire, y compris d'une méthode pour l'établissement de profils de gestion des risques
Article 7:4	Gestion des risques	C	31 décembre 2023	31 décembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un concept et d'un plan d'action relatif à la stratégie concernant les risques Optimisation et automatisation des processus opérationnels pour l'application du système de gestion des risques Renforcement des capacités du personnel affecté aux technologies de l'information

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
					<ul style="list-style-type: none"> Analyse du cadre institutionnel du système de gestion des risques de l'autorité douanière Définition d'un mandat pour moderniser le module du système de gestion des risques Élaboration et mise en œuvre d'un système de gestion des risques au sein des organismes mandatés responsables de la sécurité vétérinaire, phytosanitaire et sanitaire Élaboration et mise en œuvre d'un système interdépartemental de gestion des risques
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	C	31 décembre 2023	31 décembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> Optimisation et automatisation des processus opérationnels Analyse et amélioration des procédures administratives Conception d'un produit/module informatique Formation du personnel
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	31 décembre 2021	31 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> Formation du personnel Réalisation d'une étude des temps nécessaires à la mainlevée à certains points de contrôle à la frontière et publication de ceux-ci sur les sites Web des organismes publics
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	C	31 décembre 2021	31 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> Formation du personnel Adoption de la norme internationale ISO 17712:2013 "Conteneurs pour le transport de marchandises – Scellés mécaniques" Réalisation de campagnes de sensibilisation
Article 7:8	Envois accélérés	C	31 décembre 2020	31 décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> Simplification et automatisation de la procédure de transport express et notamment amélioration de l'analyse et de l'évaluation des risques

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
					<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un projet pilote fondé sur le système d'information de l'Administration des douanes: harmonisation du cadre juridique à l'aide de processus opérationnels améliorés dans le cadre du projet pilote Organisation de formations et de séminaires à l'intention des transporteurs express sur les nouvelles modalités de la procédure
Article 7:9	Marchandises périssables	B	31 décembre 2020	31 décembre 2020	-
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières					
Article 8:1		C	31 décembre 2023	31 décembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> Examen de la législation existante Analyse et optimisation des procédures opérationnelles Formation du personnel
Article 8:2		C	31 décembre 2022	31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de la situation actuelle Élaboration de recommandations pour l'amélioration de la coopération régionale et internationale
Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier					
		A	-	-	-
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	C	31 décembre 2022	31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des prescriptions actuelles Examen et optimisation des opérations et des prescriptions Harmonisation des données Réalisation de campagnes de sensibilisation Formation du personnel
Article 10:2	Acceptation de copies	C	31 décembre 2022	31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> Examen de la législation existante, y compris adoption d'une loi sur le commerce électronique Mise en œuvre des documents commerciaux électroniques Intégration du système des organismes publics et d'un système d'échange électronique interministériel (gouvernement électronique)

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	C	31 décembre 2022	31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> Aide pour l'élaboration d'une liste des normes devant être utilisées Analyse des pratiques concernant l'application des normes internationales Formation du personnel Réalisation de campagnes de sensibilisation
Article 10:4	Guichet unique	C	31 décembre 2022	31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> Mise en application des paiements électroniques grâce à un guichet unique Élaboration d'un mécanisme de suivi
Article 10:5	Inspection avant expédition	A	-	-	-
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	B	31 décembre 2023	31 décembre 2023	-
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	C	31 décembre 2023	31 décembre 2023	-
Article 10:8	Marchandises refusées	B	31 décembre 2020	31 décembre 2020	-
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	C	31 décembre 2021	31 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de la législation existante et de l'activité des zones économiques franches Étude de la pratique internationale dans les zones économiques franches
Article 11 Liberté de transit					
Article 11:1 à 11:4		A	-	-	-
Article 11:5 à 11:14		C	31 décembre 2020	31 décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des procédures de transit et modification éventuelle de la législation existante Analyse des lois et de la pratique internationales concernant la garantie Élaboration et mise en œuvre de procédures d'acceptation des garanties sous format électronique Élaboration et mise en œuvre d'un mécanisme d'assurance et de garantie
Article 11:15		B	31 décembre 2020	31 décembre 2020	-
Article 11:16 et 11:17		C	31 décembre 2020	31 décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un outil d'information concernant les questions relatives au transit sur le site Web de l'Administration des douanes de la République kirghize
Article 12 Coopération douanière					
Article 12:1	Mesures favorisant le respect des exigences et la coopération	B	31 décembre 2020	31 décembre 2020	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 12:2	Échange de renseignements	C	31 décembre 2020	31 décembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des expériences internationales en matière d'échange de renseignements entre les autorités douanières Examen de la législation existante et, si nécessaire, modification du cadre juridique Examen de la possibilité que le système d'information des douanes vérifie les déclarations Suivi de la pratique concernant la protection et la confidentialité, la fourniture de renseignements et le report de la réponse ou le refus de répondre à une demande
Article 12:3	Vérification	C	31 décembre 2023	31 décembre 2023	
Article 12:4	Demande	C	31 décembre 2020	31 décembre 2020	
Article 12:5	Protection et confidentialité	C	31 décembre 2020	31 décembre 2020	
Article 12:6	Fourniture de renseignements	C	31 décembre 2020	31 décembre 2020	
Article 12:7	Report de la réponse ou refus de répondre à une demande	C	31 décembre 2020	31 décembre 2020	
Article 12:8	Réciprocité	B	31 décembre 2020	31 décembre 2020	-
Article 12:9	Charge administrative	B	31 décembre 2020	31 décembre 2020	-
Article 12:10	Limitations	B	31 décembre 2020	31 décembre 2020	-
Article 12:11	Utilisation ou divulgation non autorisée	C	31 décembre 2022	31 décembre 2022 (nouvelle date demandée)	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la mise en œuvre d'activités régionales, notamment la participation à des événements régionaux Établissement de l'ordre du jour Formations et autres activités visant à renforcer les capacités des exportateurs et des importateurs aux niveaux national et régional
Article 12:12	Accords bilatéraux et régionaux	C	31 décembre 2020	31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des questions relatives à la conclusion d'accords bilatéraux ou régionaux